



Non restitution de ma caution

Par **enilec**, le **01/05/2011 à 20:16**

Bonjour,
Nous sommes depuis 2004 dans un F3 de 67 M2. Il y a 3 mois nous avons dit à nos propriétaires que nous partions pour le 1 mai une semaine avant le délai nous avons vider l'appartement pour nous laisser le temps de faire le ménage. A notre grande surprise, lorsque nous venions nettoyer ils étaient là, ils nous disaient que c'était pour avancer plus vite. Le 30 avril nous devions faire l'état des lieux mais ils ont commencé à nous critiquer sur le ménage qu'ils ont dû faire alors qu'ils ne nous ont pas prévenu qu'ils venaient le faire. Sur ce il nous ont reproché maintes choses sans faire d'écrit, ils nous ont annoncé qu'ils gardaient la caution sans justificatifs [facture et autres]. Que devons nous faire ? Nous sommes prêts à payer pour les dégradations mais quand même 1500 € c'est une somme !!!
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **01/05/2011 à 20:42**

Est-ce qu'il y a eu un EDL de sortie signé par vous ?

Par **enilec**, le **01/05/2011 à 23:07**

Nous n'avons rien signé, rempli aucun papier. On a juste rendu les clés après une discussion un peu houleuse.

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **23:44**

Donc vous ne dites rien, vous attendez deux mois après la remise des clefs, et vous faites une LRAR de mise en demeure de rembourser le dépôt de garantie

Par **enilec**, le **02/05/2011** à **08:49**

merci pour vos réponses mimi. rnrnEncore une petite question. Devons nous passer par un huissier pour envoyer une lettre recommandée avec accusé de reception de mise en demeure ? Et devons nous avant cela prévenir nos anciens propriétaires ?